



Projet FEDER REGEPE



COFIL REGEPE 29 janvier 2021





Projet FEDER REGEPE Prolongation 2021



- Déroulement du projet perturbé en 2020
 - Fonctionnement ralenti
 - Missions non effectuées
 - Certification retardée à fin 2020
- Demande acceptée de prolongation (6 mois en 2021) avec un report de budget de 37600€ (environ 11%)



Projet FEDER REGEPE Prolongation 2021



- **Travaux prévus au cours du semestre 1/2021**
 - Missions prévues (deux de coordination + arbres forestiers)
 - Analyses de sol à faire, et entretien renforcé des parcelles
 - Documents de fin de projet
 - Préparation de la deuxième visite de certification
 - Audit interne
 - Travail sur les résultats du premier audit
 - **Préparation visite 2 (octobre 2021?)**



Projet FEDER REGPE Prolongation 2021



- **Travaux prévus au cours du semestre (2)**

- Plantation parcelle *Aquilaria*
- Rédaction des documents pour les parcelles externes CRB (bois de rose, *Aquilaria*)
- Préparation du projet REGPE 2 (2021-2023) à finaliser/ envoi



Projet FEDER REGEPE





Le projet REGEPE 2 Pourquoi?



- **Poursuivre l'évaluation des accessions actuelles du CRB**
- **Introduire d'autres espèces endogènes ou d'intérêt économique pour la Guyane**
- **Poursuivre les travaux pour la certification du CRB, et élargir le périmètre**
- **Renforcer les réseaux du CRB**
 - En Guyane (Universités, INRAe, ONF, entreprises)
 - En France (réseaux des CRB, unités de recherche)
 - À l'international (projets R&D en collaboration, échanges RG)



Le projet REGPE 2 continuité de REGPE1



- Poursuivre l'évaluation des collections du CRB
- S'intégrer dans le réseau de R&D en Guyane, renforcer les liens avec les acteurs locaux (Université et lycée agricole, INRAe, ONF, GDI)
- Mener à bien la certification du CRB (visites 2 et 3 fin 2021 et fin 2022)
- Renforcer les réseaux du CRB



Le projet REGEPE 2

Les ruptures



- Augmentation du nombre d'espèces du CRB pour créer une plate-forme de conservation ***si budget correspondant est accordé***
- Développement de l'agroforesterie
- Développement de l'agroécologie pour les systèmes de production de filières à haute valeur ajoutée
- Des liens forts à mettre en place et / ou renforcer avec les acteurs locaux du développement



Le projet REGPE2

Philosophie du projet



- **Travailler sur les systèmes agroforestiers en Guyane**
- **Promouvoir une gestion durable de la biodiversité, surtout endogène**
- **Renforcer les liens avec le développement local, les entreprises**
- **Contribuer à la mise en place de filières à haute valeur ajoutée**
- **Aller vers un CRB certifié au rayonnement local, national et international**
- **Poser les fondements d'un CRB forestier tropical**
- **Intégrer le CRB dans des recherches en agro-écologie pour les systèmes de production en Guyane**



Le projet REGPE2

Objectifs spécifiques



- Poursuivre l'enrichissement de la diversité du CRB-PPG, essentiellement avec des ressources végétales locales de Guyane, mais aussi avec des espèces importées d'intérêt économique (*Citrus*). Les espèces concernées impliquées dans ce nouveau projet seraient les suivantes : **caféier, cacaoyer, hévéa**, bois de rose, ***Aquilaria***, *Citrus* et manioc;
- Caractériser la diversité génétique et phénotypique des espèces du CRB, afin de pouvoir les utiliser dans des programmes de recherche dont l'objectif est de concevoir et tester des systèmes agro-forestiers innovants intégrant ces espèces ;
- Etablir les conditions pour faire émerger, en Guyane, des filières à haute valeur ajoutée de plantes pérennes en conditions d'Agroforesterie;
- Mettre en place le cadre légal de gestion et d'échange de matériel végétal, en accord avec les conventions internationales (CDB, TIRPAA) et nationales (Loi sur la Biodiversité, spécificités pour l'outremer français) ; appuyer la transcription des règles APA nationales aux ressources endogènes de Guyane (désir de la CTG) ;
- Renforcer la visibilité nationale et internationale du CRB.



Le projet REGEPE 2

Eléments de diagnostic/opportunités



- **conserver la biodiversité tropicale de Guyane, menacée à la fois par les changements climatiques et les activités humaines.** La demande sociétale est forte pour une conservation et une utilisation raisonnée de la biodiversité pour des zones à forte diversité comme la Guyane;
- **adapter le matériel disponible à l'agroforesterie ou l'intégration dans des parcelles de forêts cultivées,** (*Aquilaria*, bois de rose) en créant des plantations forestières en préservant la forêt actuelle
- **définir Le cadre légal de gestion des échanges** pour les espèces du CRB, pour pouvoir être en accord avec les règlements internationaux sur les échanges de matériel végétal d'intérêt, ...
- **développer de nouvelles filières,** tant pour les filières en création (bois de rose, *Aquilaria*), que pour la mise en place de nouvelles filières pour le cacaoyer, le caféier, le manioc et Citrus,
- **Réaliser des études de marché** pour *Aquilaria*, bois de rose, *Citrus*, caféier et cacaoyer. Les filières seront initiés avec des partenaires de développement local.



Le projet REGEPE 2 positionnement dans son environnement



- Au niveau local/recherche: UMR ECOFOG, Université de Guyane, lycée agricole, INRAe, ONF, unités Cirad
- Au niveau local/technique: GDI, chambre d'agriculture, DGTM
- Au niveau régional: réseau INTERTROP, CRB PT Guadeloupe, RITA (Innovation et Transfert), entreprises et agriculteurs locaux
- Au niveau international: Universités travaillant sur RG, CRB et Centres de recherche publics et privés, partenaires de développement privés (Lucas Meyer)
- Projets directement liés à REGEPE2: Aquil@guyane3, Anib@rosa2, forest tree culture2, cacao Guiana,
- Projets « connexes »: BREEDCAFS, ABS4BRC (APA), projets WCR, ECOM, Nestlé, Grassalco



Le projet REGPEPE 2

Bénéficiaires du projet



- **les chercheurs** travaillant sur la biodiversité des plantes pérennes tropicales de Guyane, afin:
 - D'aider à la gestion de la diversité d'espèces à intérêt économique présentes dans les forêts de Guyane;
 - De disposer de données d'évaluation et de diversité des espèces présentes dans le CRB;
 - De contribuer à définir un matériel génétique adapté pour développer des recherches en Agroforesterie et agro-écologie,
 - De développer de nouvelles connaissances sur les espèces forestières de Guyane
 - De contribuer à la gestion durable des ressources forestières de Guyane, en conformité avec les objectifs attribués aux Instituts de recherche présents en Guyane (Cirad, INRAe, AgroParisTech)
- **les pépiniéristes** pour les modalités de multiplication et de diffusion des génotypes des espèces d'intérêt du CRB;
- **les agriculteurs** pour des plantations de plantes pérennes évaluées dans le CRB, avec une utilisation optimale de la biodiversité de Guyane dans des systèmes agro-forestiers en conformité avec les principes de l'agro-écologie;
- **les opérateurs de la restauration environnementale** et forestière;
- **les coopératives** ou les groupements d'agriculteurs;
- **les filières** de commercialisation des produits issus de nos plantes



Le projet REGEPE 2 Quelles espèces?



- Les « historiques »: cacaoyer, caféier
- Les autres espèces du projet REGEPE : **hévéa, Aquilaria**, bois de rose
- Citrus (réseau RITA),
- Les espèces vivrières locales : manioc, riz (**si financement séparé**)

Suivant les financements/phase 2023-2027

- Les espèces forestières endogènes : bagasse, cèdre Sam, Ebène verte, bois serpent
- Les espèces forestières importées: Teck, Eucalyptus



Le projet REGEPE 2 Livrables prévus



- *Résultats scientifiques de caractérisation de la **biodiversité** guyanaise : connaissances sur la **biodiversité génétique** et la **phylogénie** de certaines espèces tropicales pérennes de Guyane, souvent très peu étudiées*
- *Données pour la **gestion durable de la biodiversité** guyanaise dans un réseau de partenaires nationaux, régionaux et internationaux: définition d'outils de maintien, de gestion et de valorisation de la diversité de sa forêt, menacée à la fois par les évolutions climatiques et les activités humaines*
- *Connaissance sur les **conditions de mise en place de filières de production** à haute valeur ajoutée*



Le projet REGEPE 2 un projet innovant



- Connaissances novatrices sur la diversité des espèces forestières et pérennes, en particulier les natives de Guyane.
- Gestion durable de la biodiversité endémique et cultivée des plantes pérennes de Guyane
- En lien avec l'Université et les autres unités de recherche impliquées (ECOFOG), définition de principes de gestion de la biodiversité, d'agro foresterie, mais aussi d'accès et d'utilisation des RG au niveau national et international
- Connaissances avancées sur certaines technologies :
 - Diffusion des espèces : bouturage, greffage, ...
 - Qualité des produits
- Pour la région Guyane, GDI, l'ONF : Création de filières durables en Agroforesterie, selon les principes de l'agroécologie respectueuse de l'environnement.



Le projet REGEPE 2

Les actions du projet



- **WP 1** :enrichir et évaluer la diversité du CRB
- **WP2** :Certifier le CRB, mettre en place une gestion durable de la biodiversité guyanaise pour les parties prenantes guyanaises et extérieures
- **WP3** :donner au CRB une visibilité nationale et internationale, définition d'un cadre de gestion et d'échange de matériel
- **WP4** :contribuer à la mise en place de filières de production durable en système agroforestier en Guyane
- **WP5** : coordination, comité de pilotage et communication



Le projet REGEPE 2 Avec qui?



Les intervenants:

- chercheurs de Guyane, appui Cirad, INRAe
- collègues des autres CRB: Montpellier, CRB Gamèt, Antilles CRB T
- Université de Guyane : agronomie et droit
- ONF
- Structures de développement
- Agriculteurs



Le projet REGEPE 2

Calendrier et budget proposé



- Suite à suggestion de la CTG, demande de financement sur reliquats FEDER 2014-2020 : cacaoyer, caféier, hévéa, Aquilaria, *bois de rose*
 - Première phase de deux ans **2021-2023: 07/2021-06/2023, subvention demandée 400 000€**
 - En lien avec projet Aquil@guyane 3 pour Aquilaria (2021-2023)
 - En lien avec projet RITA Citrus??
- **Budget spécifique à trouver (AMI Innovation) pour manioc, riz avec financement adapté suivant les travaux (collection?)**
- Deuxième phase: 2023-2027, projet sur 4 ans, consolidation du CRB actuel, possibilité d'introduire nouvelles espèces forestières : Teck, bagasse, cèdre Sam, ...



Quels financements pour les CRB en Guyane?



- Des collections de plantes pérennes mises au champ pour **plusieurs dizaines d'années**
- Des projets sur de nombreuses espèces (existantes et nouvelles: **manioc, riz, bois de rose, vanille, palmiers**), intégration de demandes sociétales, de développement local (nouvelles filières...), nécessité d'une visibilité
- ➔ Cette démarche ne peut se faire que d'une manière mieux intégrée
- **Proposition**
 - Construction d'une vision commune à plus long terme
 - Déclinaison dans un **programme de collaborations plus ambitieux** (objectifs, partenaires dont le Cirad, sur une durée de 10-15 ans) :
 - **Avec un accord de collaboration Cirad-CTG** qui fournit le cadre des collaborations, et donne des orientations claires en terme de prévisions de moyens et de RH
 - Et une réalisation via des projets de durée réduite (4 ans) mais intégrés dans cette programmation



Le projet REGPE 2





Quel financement pour les CRB en Guyane?



- Des collections de plantes pérennes mises au champ pour **plusieurs dizaines d'années**
- Des projets sur de nombreuses espèces, mais sur des financements toujours sur une **durée maximale de 4 ans**
- Volonté de la CTG d'augmenter le nombre d'espèces en confiant au Cirad la gestion de collections nouvelles (**manioc, riz, bois de rose, vanille, palmiers**)

DONC

- Réflexions sur une **programmation globale des actions du Cirad en Guyane** sur les RG avec la CTG
- Rédaction d'un **accord de collaboration Cirad-CTG** global sur une période de 10 ans avec:
 - **une programmation**
 - **Des moyens associés, en terme de ressources financières et humaines**



Le projet REGEPE 2 l'agroécologie



L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes.

Qu'est-ce que l'agroécologie ?

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à **préserver les ressources naturelles**. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Elle implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que **les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales**.

L'agroécologie réintroduit de la **diversité** dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère diversifiée (ex : diversification des cultures et allongement des rotations, implantation d'infrastructures agroécologiques...) et le rôle de la biodiversité comme facteur de production est renforcé, voire restauré.

L'agronomie est au centre des systèmes de production agroécologiques. De solides connaissances dans ce domaine sont indispensables, tant pour les agriculteurs que pour leurs conseillers.

Chaque évolution vers un système de production agroécologique doit être raisonnée au cas par cas, en fonction notamment du **territoire** (conditions pédo-climatiques, tissu socio-économique), mais aussi des objectifs de l'exploitant (qualité de vie).

L'agriculteur adapte les techniques à ses parcelles, en particulier à travers **une série d'expérimentations** dans ses propres champs. Ces démarches d'expérimentations peuvent être conduites individuellement ou collectivement, avec d'autres agriculteurs et/ou conseillers, en s'appuyant notamment sur l'expertise des acteurs sur leur milieu.

Enfin, l'agroécologie dépasse les simples gains d'efficacité des diverses pratiques d'un système de production, telles que le réglage fin des pulvérisateurs de produits phytosanitaires ou le raisonnement des apports d'intrants. L'agroécologie révisé les systèmes de production en profondeur : nous sommes dans le domaine de la **reconception des systèmes de production**.

Les dynamiques des eaux, les cycles bio-géochimiques, les épidémies ou les pullulations de ravageurs sont liés à des échelles plus vastes que celles des parcelles cultivées. Aussi, le passage à l'agroécologie doit aussi être pensé à l'échelle des territoires.

L'agroécologie s'applique à deux niveaux d'organisation : la parcelle agricole et le territoire, qui doivent être intégrés de façon cohérente.

La bonne gestion des fonctionnalités écologiques nécessite l'existence d'**infrastructures agroécologiques**. Si ces infrastructures n'existent plus, suite par exemple au remembrement, il s'agira de réfléchir à leur (ré-)aménagement.